

MAINE-ET-LOIRE

LA QUESTION DU JOUR

Faut-il interdire de fumer aux moins de 18 ans ?

RÉPONSE À LA QUESTION D'HIÉR

Les citoyens devraient-ils être plus souvent consultés par référendum ?



Titulaire de 3M

VOTEZ SUR NOTRE SITE

www.courrierdelouest.fr



Une icône de mai 68 au festival de la BD engagée

Le festival de la BD engagée réunit chaque année, au May-sur-Evre, près de Cholet, des auteurs et des dessinateurs traitant de sujets de société ou d'actualité. La 16^e édition organisée du 13 au 16 octobre, à l'espace culturel Senghor, accueillera notamment Dominique Grange, icône de mai 68, et le réalisateur Pedro Fildago pour la projection d'un documentaire sur son parcours. L'occasion de découvrir « Élise et les nouveaux partisans », une bande dessinée autobiographique réalisée avec son mari, qui n'est autre que le dessinateur Jacques Tardi (photo).

LES COTES DE LA LOIRE

OCTOBRE	04	05	06
ORLÉANS	-1,21	-1,21	-1,20
SAUMUR	-0,77	-0,78	-0,78
LES PONTS-DE-CÉ	-0,56	-0,57	-0,58
MONTJEAN-SUR-LOIRE	-1,98	-1,98	-2,03
ANCENIS	-3,23	-3,25	-3,29

LES PRÉVISIONS

d'Orléans à Ancenis : 0825 150 285 (0,15€/minute)

LES COTES DE LA MAINE

Hier, au pont de la Basse-Chaine : +0,21

Carréneuf : des chantiers repartent

Plus de six mois après la faillite de Carréneuf, des chantiers ont repris, comme à Saint-Lambert-la-Potherie.

Encadrée par deux maisons flamboyantes, la façade en parpaing du pavillon de Stacy et Jean-Charles Logé fait un peu tâche. Plus pour longtemps. « Le ravalement commence demain ! », sourient les teneurs angevins, devant leur futur cocon familial, dans le vaste lotissement de Gagné à Saint-Lambert-la-Potherie.

Dans cette commune périurbaine située à l'ouest d'Angers, le couple et leurs deux garçons de 4 et 10 ans attendent depuis bientôt 10 mois d'emménager. L'entrée dans les lieux devait se faire le 24 janvier dernier, comme le prévoyait le calendrier de Carréneuf, le maître d'œuvre à l'époque. Mais rien n'y fit. Quelques semaines plus tard, le 13 mars, la faillite du groupe immobilier angevin était annoncée, laissant 85 salariés sur le carreau. Mais pas que. Une centaine de chantiers à l'arrêt en Maine-et-Loire, Mayenne et Vendée ; des dizaines de sous-traitants asphyxiés et autant de clients démunis. « On ne savait pas où l'on allait, on était paniqués », se souvient Stacy et Jean-Charles.

Des dégâts toujours en cours d'évaluation

Plus de six mois après ce séisme économique et social, les dégâts sont toujours en cours d'évaluation. En raison de la multiplication des dossiers, de la longue liste des créanciers encore à vérifier et de la myriade de sociétés de la holding de Michaël Juret, les deux liquidateurs judiciaires, sollicités par nos soins, qualifient le dossier de « complexe ». Tous les salaires ont été versés, indique

Me Éric Margottin, « 99 % des sommes ont été payées. Il reste des reliquats ».

Pour l'heure, difficile de savoir combien de clients sont concernés. « Peut-être une centaine, voire 150, mais je suis pas fait de décompte », répond Me Mélanie Krebs. Depuis le coup d'arrêt général au printemps dernier, Le Courrier de l'Ouest a cherché à savoir combien de chantiers ont été repris. La question a été posée il y a quelques jours sur la page Facebook « Mobilisation contre Carréneuf ». Sur 69 réponses, 57 % affirment être toujours en attente, 5 % seraient sans réponse, 14 % en cours de reprise. Une bonne nouvelle : 24 % des chantiers auraient été relancés.

Des situations diverses selon les clients

Professeur à Clisson en Loire-Atlantique, Léo Morcel se désespère de voir la charpente de sa future maison prendre l'eau à Saint-Martin-des-Tilleuls, en Vendée. « Au moment de la liquidation, il restait une ligne de tuiles à poser mais l'électricité était déjà installée », témoigne-t-il. Etait-il déjà payé ? 20 % de trop à Carréneuf, il a décidé de rejoindre l'action collective en justice : « Aujourd'hui, je paie mon loyer et je rembourse déjà mon prêt pour la maison alors que je n'y vis pas encore. C'est une fuite financière non négligeable. J'espère qu'on nous doit réparation ». Son assureur tarderait à lui donner des nouvelles. À Beaucazé, les travaux de la maison de Christophe Assenat devraient reprendre d'ici à la fin de



Saint-Lambert-la-Potherie, ZAC de Gagné, 2 octobre. Stacy et Jean-Charles Logé retrouvent de l'espoir après que le chantier de leur future maison a été repris par un constructeur local.

l'année. Son assurance lui a trouvé un nouveau constructeur. Les devis ont été refaits. L'ingénieur géotechnicien déborde d'optimisme. « Tout le monde nous a pris en charge, on n'a pas été abandonnés. On sait qu'on aura des pénalités de retard, mais, sincèrement, je suis rien perdu et j'aurai ma maison au final ». À quelques kilomètres de là, Stacy et

Jean-Charles Logé s'estiment « heureux ». Grâce à la réactivité de leur assureur et un certain flair de leur part, leur chantier a été confié cet été à une entreprise angevine. « Tout ce qui restait à reprendre et à faire a été chiffré à 40 000 € et pris en charge par l'assureur », se réjouit le technicien frigoriste. Début septembre, le plupart des défauts de maçonnerie

ont été résolus. Les portes et fenêtres posées. L'isolation et la pose du placo ont commencé la semaine dernière. « Franchement, tout est carré. On a même un planning détaillé avec les noms des artisans dessus ! », s'étonnent-ils. Avant une livraison prévue en janvier 2024, tout s'enchaîne. Ces prochains jours, le couple doit choisir le carrelage, les

meubles et la plomberie. Jean-Charles regarde sa montre : il ne faut pas tarder. Ils ont rendez-vous avec un artisan pour la terrasse. L'avenir semble enfin plus serein pour ces clients de l'ex-Carréneuf.

FRANCK DE BRITO

« Il y a une chaîne de dysfonctionnements »

ENTRETIEN

Plus de six mois après la liquidation retentissante du groupe immobilier Carréneuf laissant de nombreux salariés, clients et sous-traitants sur le carreau, l'avocat Me Ludovic Gauvin fait le point sur les procédures judiciaires en cours.

Quelles sont les procédures en cours après la liquidation judiciaire du groupe Carréneuf ?

Ludovic Gauvin : « Il y a un volet pénal avec une plainte déposée par l'un de mes confrères (Me Salquain, NDLR.) et un volet économique. J'ai été amené à déposer en juillet dernier trois plaintes pénales auprès du procureur de la République d'Angers à la demande de la Fédération française du Bâtiment en Maine-et-Loire, Vendée et Mayenne sur le fondement de la violation de la loi du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance avec deux types d'infraction. »

Lesquelles ?

« Il y a une chaîne de dysfonctionnements. Les contrats de sous-traitance sont absents alors que nous sommes en présence de contrats de construction de maisons individuel-



Angers, cabinet Antarius Avocats, le 26 septembre. Me Ludovic Gauvin défend les intérêts des fédérations du bâtiment en Vendée, Mayenne et Maine-et-Loire, et quatre entreprises sous-traitantes de Carréneuf.

les. C'est une obligation légale et c'est sanctionnée pénalement. Je note aussi une absence de souscription de la garantie de paiement du sous-traitant, ce qui est également obligatoire. Nous n'avons pas reçu d'accusé de réception du parquet, car je pense qu'il est très occupé, mais je vais le relancer. »

Combien d'adhérents de la Fédération du Bâtiment sont concernés parmi les trois fédérations ?

« Au moins une dizaine, avec des créances pouvant aller jusqu'à 80 000 €. Derrière tout ça, il y a quand même la vie de sociétés qui ne sont pas Vinci, ni Bouygues, ni Eiffage, mais des petits artisans qui n'ont pas une trésorerie très importante. Quand vous avez un trou d'air de 30 ou 40 000 €, vous avez du mal à vous remettre. »

Vous menez également une procédure civile...

« Le pénal, c'est médiatiquement intéressant. De façon pragmatique, ce n'est pas très efficace pour les victimes. Il fallait aller au-delà et réfléchir vite pour trouver une réponse rapide. C'est la raison pour laquelle, au nom de quatre entreprises, j'ai assigné Michaël Juret (le dirigeant de Carréneuf, NDLR.) à titre personnel, devant le tribunal judiciaire d'Angers, pour obtenir sa condamnation personnelle à indemniser sous forme de dommages et intérêts les sous-traitants qui n'ont pas été payés. Cela correspond au montant des impayés qui s'élèvent au total à 500 000 € ».

Dans quelles situations se trouvent les quatre entreprises ?

« Elles n'ont pas déposé le bilan, mais l'une d'entre elles est en difficulté plus importante que les autres. Normalement, je devrais représenter une trentaine d'entreprises, mais les autres n'ont pas voulu y aller par peur de l'ala judiciaire et la nécessité d'engager des moyens financiers qu'elles ne pouvaient pas mettre en œuvre. »

TÉMOIGNAGE

« Les clients étaient inquiets et n'avaient plus confiance »



Saint-Lambert-la-Potherie, 2 octobre. Des dizaines de sous-traitants ont été pénalisés par la faillite du groupe Carréneuf.

Quelques mois après la faillite du groupe Carréneuf, l'un de ses gros donneurs d'ordre, un chef d'entreprise en maçonnerie a accepté de témoigner anonymement.

« On avait une traite en cours et la date d'échéance arrivait deux jours avant la liquidation. Au total, Carréneuf nous devait entre 80 et 90 000 €. Quand on a commencé à travailler avec eux, ils nous ont sollicités pour tous les marchés. On a chiffré et tout a été validé. Très vite. On a compris plus tard pourquoi. Lors de l'annonce de la liquidation, on s'est pris une claque. Heureusement qu'on avait les reins solides. Aujourd'hui, il n'y a plus

grand-chose à faire. Même si on a donné au liquidateur les factures à régler, on sait qu'on n'aura plus rien ou pas grand-chose. Après l'annonce en mars, beaucoup de devis ont été réalisés sur d'autres chantiers parce que les clients avaient qu'on travaillait pour Carréneuf. Ils étaient inquiets et n'avaient plus confiance. Plus que les impayés, le plus dur pour nous a été de rattraper notre réputation. Finalement, on a su relever la tête, même s'il a fallu mettre des fonds personnels. La seule chose qu'on attend ? Que les assureurs reprennent contact avec nous. »

F. D. B.